

[Handicap au travail : quels sont vos droits ?](#) [1]

Les personnes en situation de handicap qui sont orientées vers un travail en milieu ordinaire bénéficient d'un statut de salarié à part entière et donc des dispositions du code de travail ainsi que de la convention collective applicable à l'entreprise qui les embauche. Il existe également des aides et des obligations légales spécifiques propres à favoriser leur insertion professionnelle et leur maintien dans l'emploi en milieu ordinaire.

[En savoir plus \(Fédération des Malades et Handicapés\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/handicap-au-travail-quels-sont-vos-droits>

[2] <https://fmh-association.org/handicap-au-travail-quels-sont-vos-droits/>